

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du jeudi 28 mars 2019

Date de la convocation: 19/03/2019

Membres en exercice : 12 *L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,*

Présents : 11 ***Présents :** André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Christian COUMET, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU, Françoise TREY*

Votants : 11

Représentés :

Excusés :

Absents : Jean-Philippe CASTAIGNÈDE

Secrétaire de séance : Marianne SARTHOU

2019_025 - Objet : Cabane du télésiège des Crêtes - participation financière aux travaux d'Espaces Cauterets

Le Président rapporte que Espaces Cauterets a mené des travaux de rénovation des espaces intérieurs de la cabane du télésiège des Crêtes dans la station de ski du Lys à Cauterets en 2018 : peinture, sol, équipement de la cuisine....

Le montant total de ces travaux s'élèvent à 16 007,94€ HT pris en charge par Espaces Cauterets.

Cette cabane est utilisée par les employés de la station en période d'ouverture du domaine skiable, et comme cabane pastorale par les éleveurs transhumant sur l'estive du Lys, gérée par la CSVSS, de juillet à octobre.

Au titre de cette utilisation pastorale de la cabane, le Président propose que la Commission Syndicale participe financièrement aux travaux de rénovation entrepris par Espaces Cauterets.

Sur proposition du Président, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- **DE PARTICIPER** financièrement aux travaux menés à bien par Espaces Cauterets sur la cabane du télésiège des Crêtes à hauteur de 5 000 € ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président,

A. CAZÈRES

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2019 065-256501321-20190328-2019_025-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/04/2019
065-256501321-20190328-2019_025-DE